

**DOSSIER DE
DEMANDE
D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

Annexe IV

**Capacités financières
Bilan et compte de résultats
Calcul du montant des
garanties financières à
constituer**

Source

SARL Millereau

Greffé du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand40 RUE DE L'ANGE
63000 CLERMONT FERRANDCode de vérification : OwoaHmQPWYX
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>

N° de gestion 2005B00820

*Extrait Kbis***EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 4 avril 2022**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	343 245 601 R.C.S. Clermont-Ferrand
<i>Date d'immatriculation</i>	04/01/1988
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	MILLEREAU
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	56 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Zac de Champ Lamet 6 Rue des Begonnes 63430 Pont-du-Château
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 03/01/2087
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	FONTENAT Alexandre
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/02/1990 à Bourg-en-Bresse (01)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6 Rue Largillière 01000 Bourg-en-Bresse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Zac de Champ Lamet 6 Rue des Begonnes 63430 Pont-du-Château
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Entreprise de travaux publics, terrassements et exploitation de carrières et plus spécialement plate forme de vente de matériaux et de Granulats
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/10/2005
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ÉTABLISSEMENT DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	la Faye 63120 Sermentizon
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Entreprise de travaux publics terrassements exploitation de carrières location de matériels de travaux publics transports publics routiers de marchandises location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises négoce de matériaux entretien de parcs et jardins
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1988
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Dénomination</i>	MILLEREAU JEAN-LOUIS
<i>Immatriculation au RCS</i>	RCS Thiers
<i>Nom du journal d'annonces légales</i>	Les Petites Affiches
<i>Date de parution</i>	15/02/1992
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Cusset

Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand

40 RUE DE L'ANGE
63000 CLERMONT FERRAND

N° de gestion 2005B00820

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 01/01/2009*

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Thiers ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe de Clermont-Ferrand décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

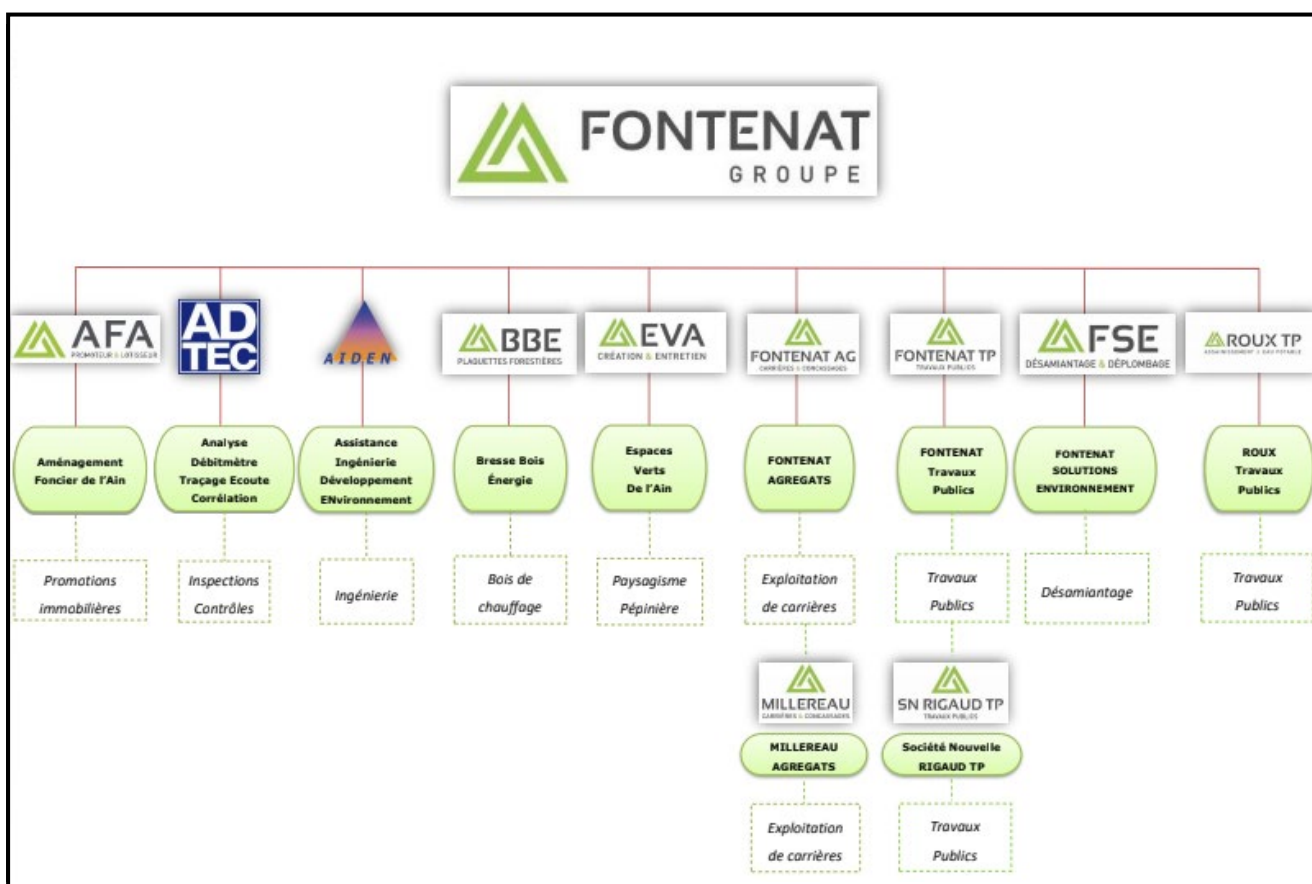
1- Capacités techniques

1.a- Le Groupe Fontenat

La société MILLEREAU appartient au Groupe FONTENAT fondé en 1960.

Le groupe à partir de son activité historique de travaux publics s'est rapidement diversifié avec le développement de l'exploitation de carrières puis s'est orienté vers le secteur des espaces verts, de l'aménagement foncier et, plus récemment, vers le bois énergie et la dépollution de bâtiments via le désamiantage et déplombage.

Le Groupe Fontenat compte aujourd'hui 11 filiales, 200 collaborateurs pour un chiffre d'affaire annuel de 28 millions d'Euros.



Organigramme des activités du Groupe Fontenat

1.b- L'activité « Carrière »

Au sein du Groupe Fontenat, les sociétés Fontenat Agrégats (Fontenat AG) et Millereau exploitent des carrières de matériaux calcaires, alluvionnaires et éruptives.

La branche « Carrière » regroupe aujourd'hui 4 sites d'exploitation répartis dans les départements 01, 03, 39, et 63.

L'activité historique d'exploitation de carrière, réalisée par Fontenat AG porte sur une exploitation alluvionnaire dans l'Ain et une exploitation de roche massive calcaire dans le Jura.

Plus récemment, le Groupe FONTENAT a fait l'acquisition de l'entreprise MILLEREAU en Auvergne.

Cette augmentation de périmètre opérationnel ajoute deux sites de roches massives granitiques au dispositif de l'entreprise.

– Carrière de roche alluvionnaire à **Hautecourt Romanèche (01)** :



– Exploitation de matériaux de roches massives calcaires à **Val d'Epy (39)** :



:

– Exploitation de roches massives granitiques rosées à **Cusset (03)** :



– Exploitation de roches massives granitiques ocre et grises à Fonsauvage (63)



Ce dispositif porte la production annuelle moyenne de l'activité « carrière » à plus de 400 000 tonnes.

L'entreprise a par ailleurs développé des activités connexes à l'activité carrière, comme la reprise de déblais inertes à Val d'Epy (39), ou encore l'activité de service avec le développement du concassage et du criblage mobile en interne comme en externe.



1.c- Le Personnel

La société FONTENAT AG compte 45 collaborateurs affectés à des missions opérationnelles sur les différents sites d'exploitation ou fonctionnelles au siège social de l'entreprise à Bourg en Bresse.

La société MILLEREAU compte quant à elle 11 collaborateurs.

L'entreprise dispose également d'un service support composé des services comptabilité, topographique, QSE, exploitation et commercial.

Les équipes opérationnelles sont déployées sur les carrières qui comptent :

- Des chefs de carrières
- Des conducteurs d'engins
- Des mécaniciens

Un pôle transport complète le dispositif et permet de répondre aux besoins logistiques internes et clients.

1.d- Le Matériel

La branche agrégats dispose d'un matériel adapté à l'exploitation, au traitement et au service de ses clients avec :

- 5 pelles hydrauliques
- 2 installations fixes de traitement des granulats
- 5 concasseurs mobiles
- 4 cribleuses mobiles
- 6 chargeurs
- 3 tombereaux articulés
- 2 Tracteurs
- 2 camions 8*4
- 1 camion 6*4
- 1 Portes-char



1.e-Aménagement-réaménagement des sites

La société Millereau, de par les différents corps de métier du Groupe (activité de travaux publics, activité paysagiste notamment) et de par son expérience historique d'exploitant de carrière et d'ISDI dispose d'un réel savoir faire en terme d'aménagement ou de remise en état de site.

- **Carrières de roche massive**

Le réaménagement de ce type de carrière consiste à reprofiler les fronts de taille résiduels avant reverdissement avec des plantations arborées, mais également avec des projections de graines d'espèces arbustives et herbacées.

L'intégration paysagère de ces sites en est améliorée.

- **Carrières alluvionnaires**

Les terrains exploités sont reprofilés dans le but de se raccorder en pente douce au terrain naturel. La terre arable, stockée provisoirement, est ensuite régalée. Le site est ensuite restitué le plus souvent à l'agriculture. Des plantations et ensemencements peuvent compléter le réaménagement.

- **ISDI**

Le principe est le même que pour une carrière alluvionnaire. Les dépôts de matériaux inertes terreux sont reprofilés pour se raccorder harmonieusement au terrain naturel avant d'être végétalisés de façon à s'inscrire au mieux dans le contexte paysager local.

2- Capacités financières

Le groupe Fontenat réalise un chiffre d'affaires annuel de 28 millions d'Euros auquel Fontenat AG contribue à hauteur de 5.5 millions d'Euros et Millereau : 2.5 M€.

Ses capacités financières lui permettent de réaliser les investissements nécessaires au bon entretien et à la mise en conformité de ses exploitations, de ses installations et de ses engins, ainsi qu'à la souscription des garanties financières le cas échéant.

L'extrait K Bis et le bilan au 31 Décembre 2020 de la SARL MILLEREAU sont joints aux présentes.

BILAN ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 049		3 049	
Fonds commercial (1)	48 807		48 807	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	1 004 075		1 004 075	
Autres immobilisations corporelles	237 005		237 005	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	90		90	
TOTAL (I)	1 293 026		1 293 026	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	11 972		11 972	
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	410 770		410 770	
Autres (3)	91 992		91 992	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	249 829		249 829	
Charges constatées d'avance (3)	4 312		4 312	
TOTAL (II)	768 876		768 876	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 061 903		2 061 903	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 56 000)	56 000		56 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	5 600		5 600	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	454 821		454 821	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	82 392		82 392	
SITUATION NETTE	598 813		598 812	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	3 840		3 840	
TOTAL (I)	602 652		602 652	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	578 182		578 182	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	523 449		523 449	
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	269 484		269 484	
Dettes fiscales et sociales	55 255		55 255	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	32 880		32 880	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	1 459 251		1 459 251	
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 061 903		2 061 903	
(1) Dont à plus d'un an		158 024		
(1) Dont à moins d'un an	1 459 251	563 617		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

GARANTIES FINANCIERES

Contexte réglementaire

Les carrières font parties des installations mentionnées à l'article R. 516-1 du code de l'environnement dont la mise en activité est subordonnée à l'existence de garanties financières.

L'arrêté ministériel du 9 février 2004 a pour objet la détermination du montant des garanties financières de remise en état des carrières.

Le montant de référence des garanties financières est établi selon le mode de calcul forfaitaire de l'annexe I dudit arrêté avec actualisation suivant l'indice TP 01 et le taux de T.V.A. pour les trois catégories d'exploitation de carrières suivantes :

- Carrière de matériaux meubles en nappe alluviale ou superficielle ;
- Carrières en « fosse » ou « à flanc de relief » ;
- Autres carrières à ciel ouvert, y compris celles mentionnées au point 2 de la rubrique 2510 de la nomenclature des Installations Classées.

Calcul des garanties financières pour le site de « Fontsauvage »

Le calcul du montant de la garantie financière est réalisé selon le mode de calcul forfaitaire donnée en annexe I de l'arrêté ministériel du 9 février 2004 modifié le 24 décembre 2009.

L'exploitation de la carrière de « Fontsauvage » sise sur les communes de Sermentizon et Courpière appartient à la catégorie : « **carrière en fosse ou à flanc de relief** ».

Le montant des garanties financières pour la période considérée (C) est donc obtenu par la formule suivante :

$$C = \alpha \times (S1 \times C1 + S2 \times C2 + S3 \times C3)$$

Avec :

C : Montant de référence des garanties financières pour la période considérée

S1 (en ha) : Somme de la surface de l'emprise des infrastructures au sein de la surface autorisée et de la valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par les surfaces défrichées diminuées de la valeur maximale des surfaces en chantier (découverte et en exploitation) soumises à défrichement.

S2 (en ha) : Valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la somme des surfaces en chantier (découverte et exploitation) diminuée de la surface en eau et des surfaces remises en état.

S3 (en ha) : Valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la surface résultant du produit du linéaire de chaque front par la hauteur moyenne du front hors d'eau diminuée des surfaces remises en état.

Coût unitaire (T.T.C.) constant :

C1	15 555 €/ha
C2	36 290 €/ha pour les 5 premiers hectares 29 625 €/ha pour les 5 suivants
	22 220 €/ha ensuite
C3	17 775 €/ha

On définit α tel que :

$$\alpha = \left(\frac{\text{Index}}{\text{Index}_0} \right) \times \frac{(1 + TVA_R)}{(1 + TVA_0)}$$

Avec :

Index Indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence des garanties financières fixées dans l'arrêté préfectoral.

Index₀ Indice TP01 de mai 2009 soit 616,5

TVA_R Taux de la T.V.A. applicable lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières.

TVA₀ Taux de la T.V.A applicable au mois de janvier 2009, soit 0,196.

Le dernier indice connu à ce jour est celui du mois de **Février 2022 : TP01 = 121,3** auquel on applique un coefficient de 6,5345 pour se raccorder à l'ancien paramètre TP01 base 100 de janvier 1975.

De même, le taux de la T.V.A. applicable est de 0,2.

De ce fait, **la valeur de l'indice α est actuellement de 1,29.**

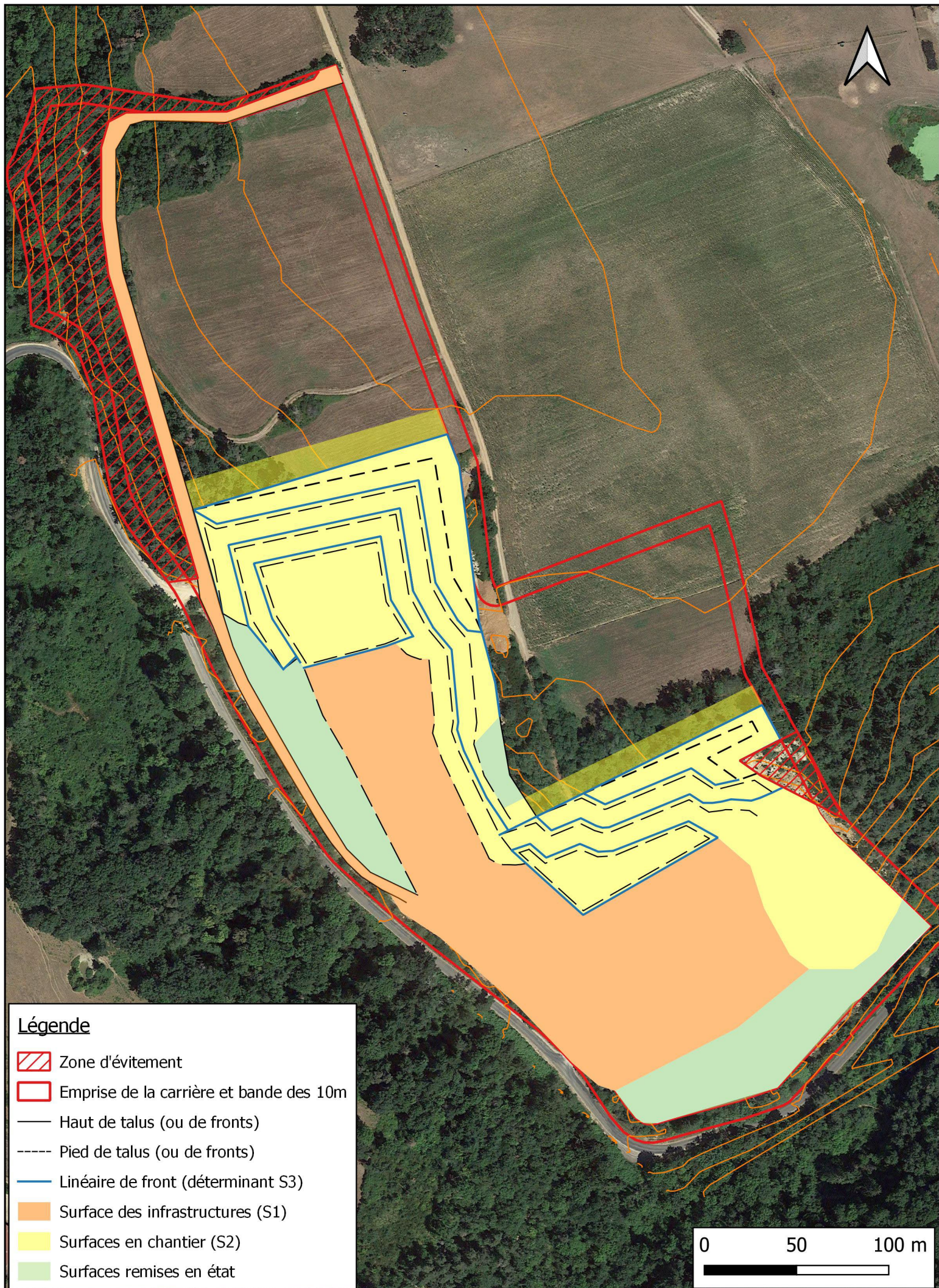
Choix du moment retenu au sein de chaque phase

Pour le calcul des garanties financières au sein de la phase considérée, le moment le plus défavorable a été retenu. Celui-ci correspond à l'époque où les surfaces en chantier (décapées et à remblayer) sont les plus importantes.

Ainsi il a été considéré dans les calculs, la présence d'une surface décapée préparatoire à la phase postérieure d'exploitation.

De la même manière, il a été retenu pour le calcul de la garantie, que le remblaiement du fond de fouille ne s'effectuerait qu'en fin d'exploitation de la phase quinquennale considérée.

Garantie Financière Phase 1: Période 0-5 ans



Montant de la première phase quinquennale : période 0 – 5 ans :

Les différentes valeurs prises en compte sont récapitulées dans le tableau ci-dessous (cf. figure).

La surface S1 comprend la surface occupée par :

- Les installations mobiles de traitement des matériaux,
- Les stocks de matériaux et les produits finis,
- Les locaux d'exploitation,
- L'emprise au sol des pistes, notamment la piste de desserte envisagée pour la sortie de carrière

La surface S2 comprend :

La surface en chantier (zones en cours de réaménagement, d'exploitation ou de découverte) diminuée des surfaces remises en état.

La surface S3 correspond au linéaire de fronts en exploitation multipliée par une hauteur de 15m.

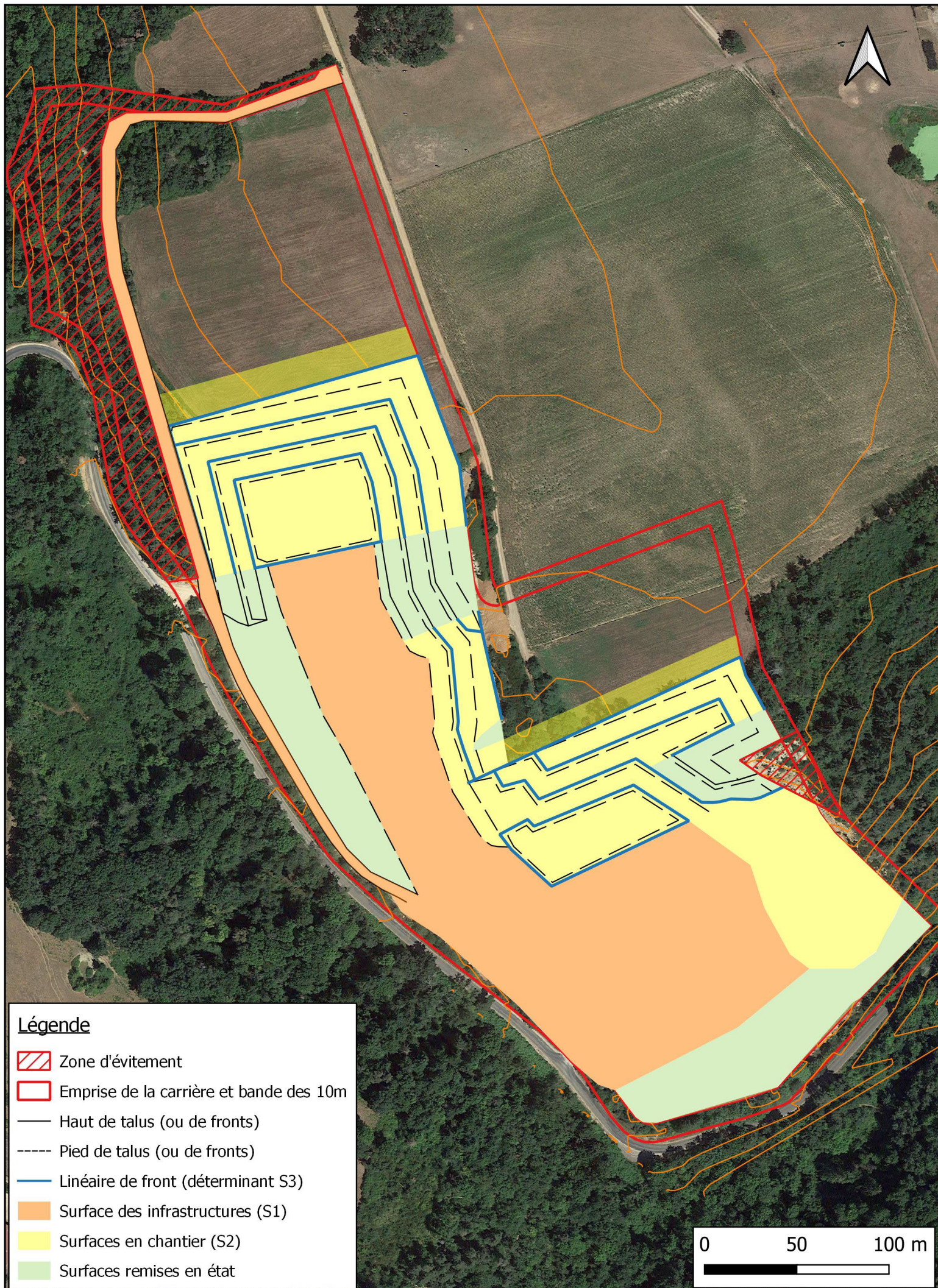
Paramètres	S1	S2	S3
Valeurs	2.68ha	3.37ha	2.90ha

Soit : $C = \alpha \times (2.68\text{ha} \times 15\,555\text{€/ha} + 3,37\text{ha} \times 36\,290\text{€/ha} + 2.90\text{ha} \times 17\,775\text{€/ha})$

Avec $\alpha = 1,29$

Le montant des garanties financières de la première période quinquennale est de **277 848€**

Garantie Financière Phase 2: Période 5-10 ans



Montant de la seconde phase quinquennale : période 5 – 10 ans :

Les différentes valeurs prises en compte sont récapitulées dans le tableau ci-dessous (cf. figure).

La surface S1 comprend la surface occupée par :

- Les installations mobiles de traitement des matériaux,
- Les stocks de matériaux et les produits finis,
- Les locaux d'exploitation,
- L'emprise au sol des pistes, notamment la piste de desserte envisagée pour la sortie de carrière

La surface S2 comprend :

La surface en chantier (zones en cours de réaménagement, d'exploitation ou de découverte) diminuée des surfaces remises en état.

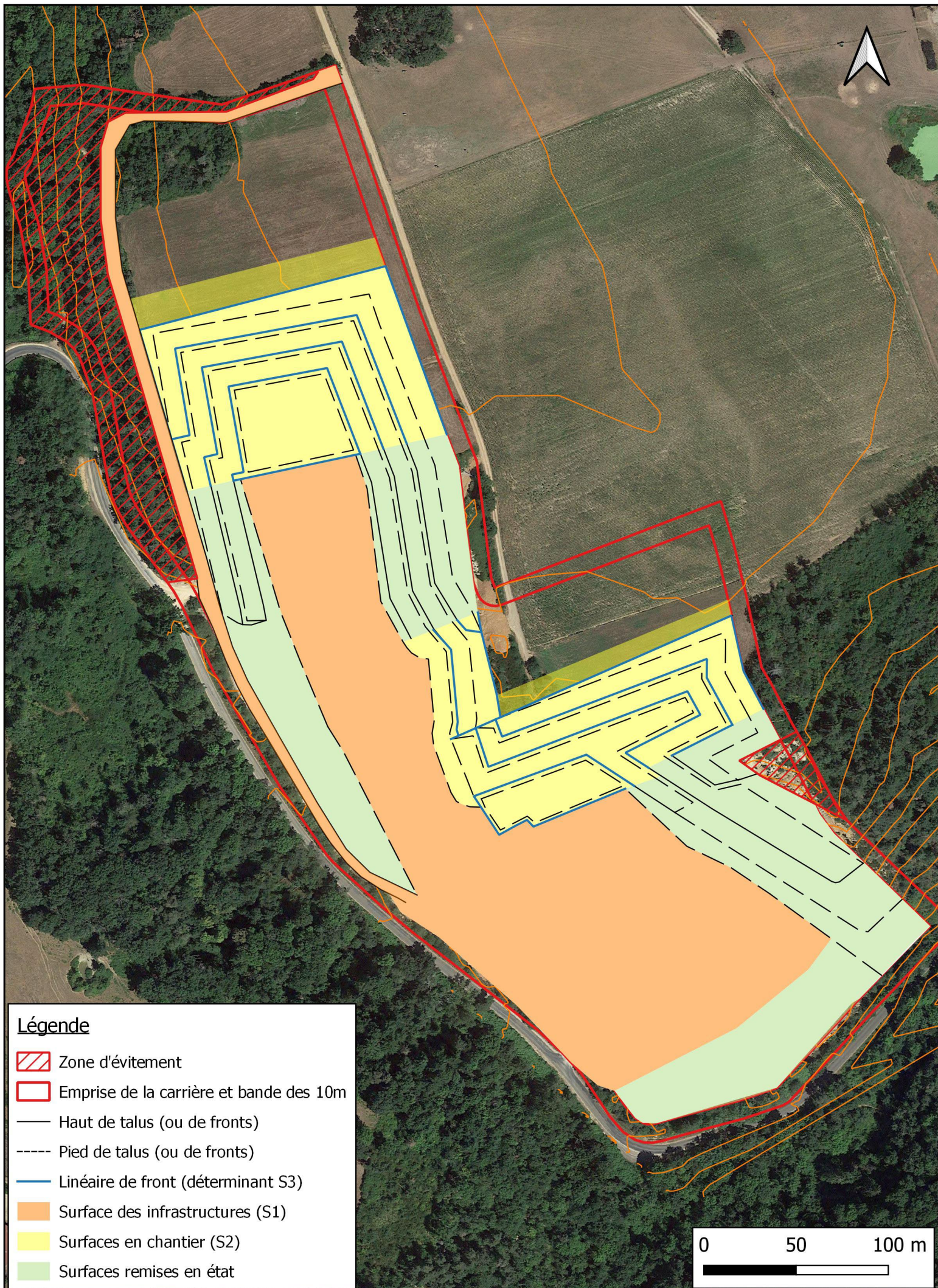
La surface S3 correspond au linéaire de fronts en exploitation multipliée par une hauteur de 15m.

Paramètres	S1	S2	S3
Valeurs	3.17ha	3.48ha	2.87ha

Soit : $C = \alpha \times (3.17\text{ha} \times 15\,555\text{€/ha} + 3,48\text{ha} \times 36\,290\text{€/ha} + 2.87\text{ha} \times 17\,775\text{€/ha})$

Avec $\alpha = 1,29$

Le montant des garanties financières de la seconde période quinquennale est de **292 269€**



Montant de la troisième phase quinquennale : période 10 – 15 ans :

Les différentes valeurs prises en compte sont récapitulées dans le tableau ci-dessous (cf. figure).

La surface S1 comprend la surface occupée par :

- Les installations mobiles de traitement des matériaux,
- Les stocks de matériaux et les produits finis,
- Les locaux d'exploitation,
- L'emprise au sol des pistes, notamment la piste de desserte envisagée pour la sortie de carrière

La surface S2 comprend :

La surface en chantier (zones en cours de réaménagement, d'exploitation ou de découverte) diminuée des surfaces remises en état.

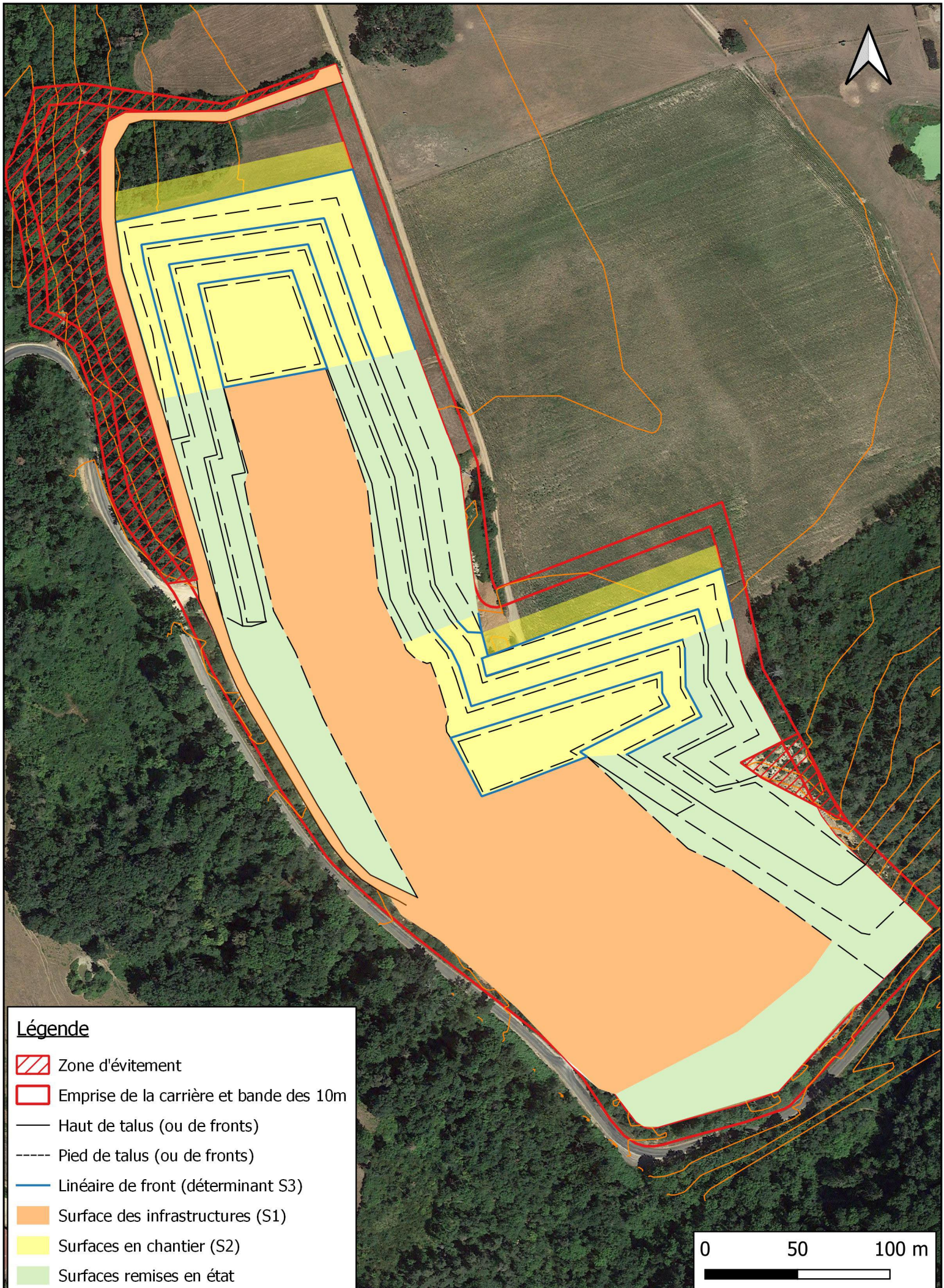
La surface S3 correspond au linéaire de fronts en exploitation multipliée par une hauteur de 15m.

Paramètres	S1	S2	S3
Valeurs	3.76ha	2.90ha	2.96ha



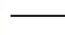
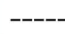



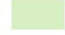
Soit : $C = \alpha \times (3.76\text{ha} \times 15\,555\text{€/ha} + 2.90\text{ha} \times 36\,290\text{€/ha} + 2.96\text{ha} \times 17\,775\text{€/ha})$

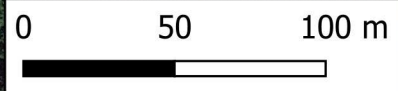
Avec $\alpha = 1,29$

Le montant des garanties financières de la troisième période quinquennale est de **277 980€**



Légende

-  Zone d'évitement
-  Emprise de la carrière et bande des 10m
-  Haut de talus (ou de fronts)
-  Pied de talus (ou de fronts)
-  Linéaire de front (déterminant S3)
-  Surface des infrastructures (S1)
-  Surfaces en chantier (S2)
-  Surfaces remises en état



Montant de la quatrième phase quinquennale : période 15 – 20 ans :

Les différentes valeurs prises en compte sont récapitulées dans le tableau ci-dessous (cf. figure).

La surface S1 comprend la surface occupée par :

- Les installations mobiles de traitement des matériaux,
- Les stocks de matériaux et les produits finis,
- Les locaux d'exploitation,
- L'emprise au sol des pistes, notamment la piste de desserte envisagée pour la sortie de carrière

La surface S2 comprend :

La surface en chantier (zones en cours de réaménagement, d'exploitation ou de découverte) diminuée des surfaces remises en état.

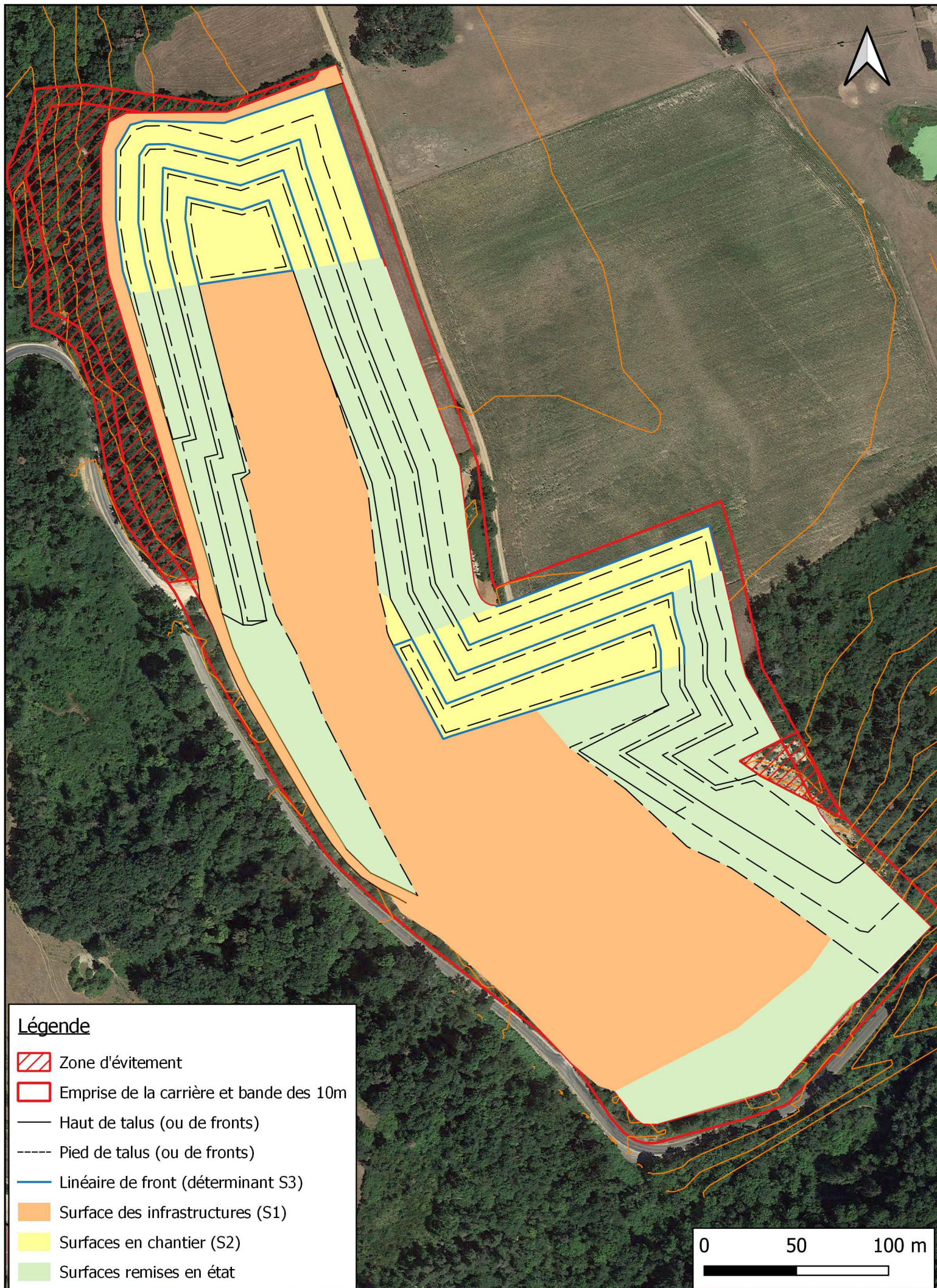
La surface S3 correspond au linéaire de fronts en exploitation multipliée par une hauteur de 15m.

Paramètres	S1	S2	S3
Valeurs	4.30ha	2.87ha	2.89ha



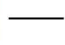
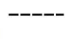

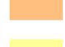
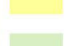

Soit : $C = \alpha \times (4.30\text{ha} \times 15\,555\text{€/ha} + 2.87\text{ha} \times 36\,290\text{€/ha} + 2.89\text{ha} \times 17\,775\text{€/ha})$

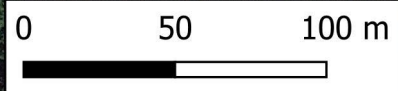
Avec $\alpha = 1,29$

Le montant des garanties financières de la quatrième période quinquennale est de **286 999€**



Légende

-  Zone d'évitement
-  Emprise de la carrière et bande des 10m
-  Haut de talus (ou de fronts)
-  Pied de talus (ou de fronts)
-  Linéaire de front (déterminant S3)
-  Surface des infrastructures (S1)
-  Surfaces en chantier (S2)
-  Surfaces remises en état



Montant de la cinquième phase quinquennale : période 20 – 25 ans :

Les différentes valeurs prises en compte sont récapitulées dans le tableau ci-dessous (cf. figure).

La surface S1 comprend la surface occupée par :

- Les installations mobiles de traitement des matériaux,
- Les stocks de matériaux et les produits finis,
- Les locaux d'exploitation,
- L'emprise au sol des pistes, notamment la piste de desserte envisagée pour la sortie de carrière

La surface S2 comprend :

La surface en chantier (zones en cours de réaménagement, d'exploitation ou de découverte) diminuée des surfaces remises en état.

La surface S3 correspond au linéaire de fronts en exploitation multipliée par une hauteur de 15m.

Paramètres	S1	S2	S3
Valeurs	4.74ha	2.14ha	2.68ha

Soit : $C = \alpha \times (4.74\text{ha} \times 15\,555\text{€/ha} + 2.14\text{ha} \times 36\,290\text{€/ha} + 2.68\text{ha} \times 17\,775\text{€/ha})$

Avec $\alpha = 1,29$

Le montant des garanties financières de la cinquième période quinquennale est de **256 728€**